|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **REPUBLIQUE DU SENEGAL**  **Ministère des Infrastructures, des**  **Transports Terrestres et du Désenclavement** | **BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT** |

**AGEROUTE SENEGAL**

**(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)**

****

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**

**POUR LA SELECTION DE FIRMES PAYS MEMBRES DE LA BIsD EN VUE DU CONTROLE ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR – SAINT-LOUIS, SECTION 2 : MEKHE - SAINT-LOUIS (120 km)**

**Lot 3 : LOUGA - GANDON (41 km)**

***PAYS***: SENEGAL

***NOM DU PROJET***: CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR – SAINT-LOUIS, SECTION 2 : MEKHE - SAINT-LOUIS (120 km)

lot 3 : LOUGA - GANDON (41 km)

*SECTEUR* : TRANSPORT

SERVICES DE CONSULTANTS

Mode de financement : *Mode de financement islamique – conforme à la Charia*]

N° de Financement : SEN- 1044

L’Etat du Sénégal a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût des travaux de construction de l'autoroute Dakar – Saint-Louis, section 2 : Mékhé - Saint-Louis (120 km), lot 3 : Louga - Gandon (41 km), et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant relatifs au contrôle et à la surveillance des travaux.

Les services comprennent le contrôle et la surveillance des travaux d’une autoroute en 2x2 voies entre Louga et Gandon sur un linéaire de 41 km pour une durée prévisionnelle de 24 mois. Les principales activités du Consultant consisteront au suivi des études d’exécution et à la vérification de l’ensemble des plans et documents d’exécution transmis par l’Entreprise, à l’inspection technique et au contrôle de la qualité des matériaux et des travaux, à la supervision des travaux à réaliser par l'Entreprise, aux vérifications des quantités exécutées et aux réceptions provisoire et définitive des travaux. Le début des prestations est prévu au mois de décembre 2022.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l’adresse ci-dessous :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, rue David DIOP x rue F, Fann résidence – Dakar, Tel : (221) 33 869 07 51 – Fax : (221) 33 825 44 70 - E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndourcdia@ageroute.sn) et bba@ageroute.sn

L’AGEROUTE Sénégal invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d’établissement de la liste restreinte sont :

* Nature des activités du candidat et relation avec le domaine desprestations ;
* Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années à compter de 2012 (joindre les documents justificatifs) ;
* Organisation technique, logistique et managériale du cabinet ;
* Qualifications générales et nombre de personnels professionnels.

Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC) tel que définie dans les directives de la BIsD pour l’acquisition de services de consultants dans le cadre de projets financés par la Banque Islamique de Développement (version Avril 2019)

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d’intérêt.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leur qualification en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au vendredi aux heures d’ouverture de bureaux indiquées : *08 :00 à 17 :00*, heure locale.

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, rue David DIOP x rue F, Fann résidence - Tel : (221) 33 869 07 51 – Fax : (221) 33 825 44 70 - E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndourcdia@ageroute.sn) et bba@ageroute.sn

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **21 juin 2022 à 10h 30mn**.

Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l’AGEROUTE Sénégal

Rue F x David DIOP, Fann résidence – Dakar, Tel : (221) 33 869 07 51 E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn), [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [bba@ageroute.sn](mailto:bba@ageroute.sn)

Les dossiers transmis par courriers électroniques ne seront pas recevables.

**Le Directeur Général**

**Ibrahima NDIAYE**